

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTES FRANCE

EDITO

Élections locales

Ne pas séparer artificiellement le couple commune-intercommunalité



Le projet de loi concernant les élections locales a été définitivement adopté par l'Assemblée nationale le 17 avril dernier.*

L'AMF se félicite des améliorations apportées à sa demande au cours de la discussion parlementaire :

- Le relèvement à 1 000 habitants du seuil pour le scrutin de liste suite à un amendement que j'ai présenté et défendu personnellement ; ce seuil qui avait été abaissé à 500 habitants lors des premières lectures à l'Assemblée nationale, correspond à la position équilibrée prise par le bureau de l'AMF après consultation des associations départementales ;
- l'obligation pour chaque candidat de faire acte de candidature dès le premier tour de scrutin, ceci dans un souci de sincérité et de transparence.

En revanche, pour l'élection des délégués communautaires, l'AMF déplore l'institution d'une double liste sur le bulletin de vote lors des élections municipales. Alors qu'un simple fléchage était suffisant, le dispositif retenu suscitera des incompréhensions légitimes sur le mode de scrutin de la part de nos concitoyens qui méritaient mieux.

Plus généralement, chercher à séparer artificiellement le couple commune-intercommunalité, c'est vraiment contreproductif et, à terme, conforter un empilement de structures. Notre pays, confronté à de lourds défis, n'a vraiment pas besoin de cela. Il est regrettable que les propositions consensuelles et de bon sens portées par l'AMF n'aient pas été entendues sur ce plan.

* Sous réserve de la décision du Conseil constitutionnel saisie sur ce texte.

JACQUES PÉLISSARD

Réforme des scrutins locaux

La loi relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, modifiant le calendrier électoral, a été adoptée définitivement le 17 avril dernier, au terme d'un marathon parlementaire. La loi n'a pas encore été promulguée car elle a fait l'objet d'une saisine du Conseil constitutionnel. Le texte ne sera en vigueur qu'à l'issue de la décision des Sages qui se prononceront sur la conformité à la Constitution de certaines dispositions, relatives notamment aux élections des conseillers municipaux et communautaires. L'une des dispositions phares de la loi est l'abaissement du seuil démographique pour l'application du scrutin de liste.



précise les modalités du « fléchage ». Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le bulletin de vote, contrairement à la demande de l'AMF, comportera deux listes séparées, une première liste pour désigner les élus municipaux, une seconde pour présenter les conseillers intercommunaux.

Les représentants des communes au sein de l'organe délibérant des communautés, rebaptisés « conseillers communautaires », seront élus en même temps et pour la même durée que les conseillers municipaux. Les candidats au conseil communautaire devront être issus de la première liste avec cependant un assouplissement quant à leur ordre de présentation.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, ce sont les conseillers municipaux, désignés dans l'ordre du tableau, qui siégeront au conseil communautaire, c'est-à-dire le maire et un ou plusieurs adjoints selon le nombre de sièges à pourvoir. Enfin, les conseils municipaux auront jusqu'au 31 août 2013 (au lieu du 30 juin) pour déterminer la composition de l'organe délibérant des EPCI qui entrera en vigueur après les municipales.

Voir www.amf.asso.fr/Ref_CW11875

Dépôt des candidatures obligatoire

Désormais, dans toutes les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste à deux tours (listes paritaires et complètes). En revanche, les modalités d'élection du maire et de ses adjoints restent inchangées. Le dépôt des candidatures devient obligatoire dans toutes les communes, quelle que soit leur taille. Autre disposition de modernisation des scrutins locaux, la réduction des effectifs des conseils municipaux dans les communes de moins de 100 habitants, qui seront désormais composés de sept conseillers au lieu de neuf. Concernant la désignation des délégués intercommunaux, la loi

LA VIE DE L'AMF

Décentralisation

Projet de loi

P.2

PRATIQUE

Rencontre de l'AMF

Véhicules électriques

P.5

BLOC NOTE

Solidarité

Rencontres de l'ODAS

P.6

Coopération décentralisée



A l'initiative de son directeur général, l'AMF a réuni, pour la première fois, les responsables administratifs et techniques des associations de communes et communautés de 14 Etats francophones [1], s'accordant tous sur la nécessité de renforcer le rôle et les capacités des associations d'élus à l'heure où la plupart de leurs pays connaissent un processus de décentralisation.

Pendant deux jours, les services de l'AMF ont ainsi échangé avec les responsables africains sur un grand nombre de sujets d'intérêt commun : depuis les moyens dont disposent leurs associations pour assurer leurs missions (budget, AG, congrès, formation des élus et réseau de représentations territoriales des maires...) jusqu'aux politiques pour lesquelles les maires sont compétents et responsables. Ils ont également rencontré André Laignel, 1er vice-président délégué de l'AMF, auteur d'un rapport sur la coopération décentralisée.

Mutualisation des expériences

Les responsables de ces associations se sont accordés sur des orientations précises et opérationnelles pour poursuivre leurs travaux et mutualiser leurs expériences, faisant de ce séminaire la première étape d'une collaboration à long terme. L'AMF, labellisée PACT2 (programme d'appui à la coopération thématique des collectivités territoriales) en juin 2012, va engager prochainement des missions concrètes dans ce cadre et en lien avec ses partenaires habituels, qui étaient invités à participer à ces deux jours : ministère des Affaires étrangères, associations spécialisées (Association internationale des maires francophones et Cités unies France) ainsi que SP2000 et Mairie 2000.

[1] Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo et Liban (observateur)

Projet de loi de décentralisation

Le Conseil des ministres a adopté le 10 avril dernier trois projets de loi de décentralisation, présentés par la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique.

Le découpage retenu donne la priorité à la création des métropoles : Paris, Lyon, Marseille et onze autres territoires, à la reconnaissance de chefs de file et à la coordination des interventions entre collectivités locales (conférences territoriales de l'action publique). Ce projet de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles sera discuté au Sénat à partir du 27 mai ; le sénateur René Vandierendonck en a été désigné rapporteur.

Les autres projets de loi viendront en discussion plus tard : le Premier ministre a précisé que le deuxième projet de loi, qui concerne la mobilisation des régions pour la

croissance et l'emploi, et la promotion de l'égalité des territoires sera débattu à l'automne. Il traitera notamment du renforcement des compétences régionales en matière de développement économique, de gestion des fonds européens, d'ingénierie territoriale, de l'accessibilité des services au public et de l'aménagement numérique. Le dernier texte sur le développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale sera consacré notamment au Haut conseil des territoires, aux autres transferts de compétences (transports et mobilité, énergie, gestion des milieux aquatiques), au renforcement de l'intercommunalité (nouvelles compétences, réduction de l'intérêt communautaire, suppression des mutualisations ascendantes), ainsi qu'à la démocratie locale et la transparence financière. Il devrait être discuté *a priori* fin 2013-début 2014. Voir www.amf.asso.fr/Ref.BW11811

EN BREF

Séminaire MEPLF sur la BEI

A l'initiative de la MEPLF, une soixantaine d'élu et leurs partenaires se sont réunis le 16 avril 2013 autour de Serge Guillon, secrétaire général aux Affaires européennes (SGAE) et Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI). Ils ont souligné que le pacte de croissance européen adopté le 29 juin 2012 a notamment permis une augmentation du capital de la BEI, portant l'enveloppe annuelle de ses prêts à destination de la France de 4 à 7 milliards d'euros par an pour les trois prochaines années. Ces financements de très long terme concernent les projets s'inscrivant dans les priorités de l'UE. Ces crédits sont distribués par la BEI, pour des financements supérieurs à 50 millions d'euros, ou via des banques commerciales partenaires.

Transition énergétique : contribution de l'AMF

L'AMF, très présente dans les groupes de travail du débat national sur la transition énergétique,

défend, au travers de son cahier d'acteur, la nécessité de renforcer le pouvoir du bloc communal dans le domaine de l'énergie. Elle veille notamment à ce que ce pouvoir s'accompagne des financements nécessaires et à ce titre, préconise que toute nouvelle proposition de mesures fasse systématiquement l'objet d'une étude d'impact financier. Une attention particulière doit en outre être portée aux nouvelles normes qui en découlent ainsi qu'au respect du principe de subsidiarité. Par ailleurs, elle rappelle, dans la lignée des positions qu'elle a toujours défendues, l'importance de mener la transition énergétique dans le cadre d'une solidarité sociale et territoriale garantie par la péréquation tarifaire nationale et par la qualité de desserte en énergie de l'ensemble du territoire national. Enfin, selon l'AMF, les communes et intercommunalités ne sauraient être considérées comme de simples exécutantes alors que la transition énergétique suppose au contraire de renforcer l'ancre territorial de ces politiques et la participation des habitants. Voir www.amf.asso.fr/Ref.BW11812

PARTENARIATS

TERRITOIRES

NOTRE VILLAGE



Le 8 juin prochain, l'association Notre Village organise un colloque « Rencontre des territoires » pour les communes de moins de 3 500 habitants. Cette manifestation se

déroulera à Tulle, sous le haut patronage du Président de la République. Elle sera l'occasion d'échanger sur les thèmes de la biodiversité et de la transition énergétique. L'association aide régulièrement des communes à mettre en œuvre un Agenda 21 local et favorise l'installation de nouvelles populations en milieu rural en donnant une nouvelle dynamique à ces territoires (services de proximité, artisanat, commerce local).
CONTACT www.notrevillage.asso.fr

paysagers réussis et des propositions pour l'avenir seront présentés aux élus locaux et directeurs des services techniques.

CONTACT www.rencontres-andre-lenotre.fr

TRÈS HAUT DÉBIT

7ES ASSISES NATIONALES

Ces assises du très haut débit se tiendront le jeudi 4 Juillet prochain à la Maison de la chimie à Paris. Elles seront présidées par Corinne Erhel, députée des Côtes-d'Armor. Trois tables rondes d'experts aborderont les problématiques des réseaux fixes et mobiles, du Cloud Computing et de la fibre optique. L'action des collectivités et les difficultés qu'elles rencontrent dans ce domaine seront au cœur du débat.

CONTACT www.treshautdebit.aromatics.fr

BIODIVERSITÉ CONCOURS

Natureparif lance la quatrième édition du concours « Capitale française de la biodiversité 2013 ». Comme chaque année il valorise les pratiques innovantes ou exemplaires des collectivités en matière de protection de la biodiversité. En 2013, le jury récompensera les réalisations en lien avec le thème « L'eau, la ville, la vie », tant par un prix que par l'édition de recueils d'actions. Les communes de plus de 2 000 habitants, les intercommunalités, les métropoles et les syndicats d'agglomération nouvelle, peuvent déposer leur candidature jusqu'au 15 juin.
CONTACT www.natureparif.fr/concours2013

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ATELIERS DE LA TERRE

Les Ateliers de la terre organisent la 8^e édition de la Global Conference du 3 au 5 juin à Paris, au siège de l'UNESCO. Les conférences auront pour thème « Réussir la transition » et aborderont notamment le rôle des territoires et l'intérêt de la participation citoyenne sur cette thématique. Ce think tank international s'appuie sur la valorisation d'expériences de terrain réussies et la mise en place de programmes de développement concrets. L'inscription est nécessaire, le nombre de places étant limité.

CONTACT www.planetworkshops.org

DON DU SANG

JOURNÉE MONDIALE



Instaurée en 2004 à l'initiative de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), la journée mondiale des donneurs de sang se déroulera le 14 juin. La JMD est célébrée tous les

ans dans plus de 190 pays. Et chaque année, l'un d'entre eux est choisi pour accueillir l'événement mondial. Après la Corée en 2012, c'est la France qui est le pays hôte en 2013. Cette année, la campagne est axée sur le thème « le don de sang : un cadeau qui sauve des vies ».

CONTACT www.dondusang.net

ESPACES VERTS

LES RENCONTRES ANDRÉ LE NÔTRE



A l'occasion du 400^e anniversaire de la naissance d'André Le

Nôtre, les Rencontres du 1er au 3 juillet vous proposent de réfléchir et d'échanger autour du thème "L'humanité du jardin : de l'enclos au territoire". Les jardins sont des éléments essentiels dans la construction de la ville, tant pour favoriser le lien social que pour aborder les nouveaux enjeux urbains. Les trois jours seront rythmés par des séances plénières au Palais des Congrès de Versailles, des ateliers en salle et des visites sur sites. Lors de cet événement, des exemples d'aménagements

AGENDA

21 MAI

Commission des Finances

22 MAI

Rencontre avec Jean-Pierre Duport, Préfet, et Claude Dilain, sénateur (93) sur la charte Etat-collectivités-associations *

28 MAI

Rencontre de l'AMF sur l'électro-mobilité avec Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif *

29 MAI

- Rencontre avec Bruno Bézard, directeur général des finances publiques *
- Rencontre avec Michel Barnier, commissaire européen et Martin Schulz, président du Parlement européen *

6 JUIN

Comité directeur de l'Association des maires de France

* Présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF

Textes officiels



COMMANDÉE PUBLIQUE

RETARDS DE PAIEMENT

Dernière mesure de transposition d'une directive européenne visant à lutter contre les retards de paiement dans les transactions commerciales, un nouveau décret complète la loi dite « DADUE 1 » du 28 janvier 2013.

Sur le fond, si le délai maximal de paiement de 30 jours reste inchangé pour les marchés publics conclus par les collectivités territoriales, le décret généralise notamment aux délégations de service public, contrats de partenariat et concessions de travaux. Par ailleurs,

le taux des intérêts moratoires est augmenté (taux BCE+8 points, contre 7 points actuellement). Pour inciter les acheteurs à payer plus vite leurs créanciers, le paiement automatique d'une indemnité de 40 euros pour frais de recouvrement est ajouté à ces intérêts moratoires. Le décret entrera en vigueur le 1er mai, mais il s'appliquera aux contrats conclus à partir du 16 mars 2013 dont les créances seront exigibles à compter du 1er mai.

Référence : Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 (JO du 31/03/2013)



PERMIS DE CONSTRUIRE

ANNULATION PARTIELLE

Pour éviter le blocage de projets par des recours contentieux plus ou moins justifiés, les réponses à apporter peuvent être de plusieurs ordres. L'une d'elles est que le juge utilise au mieux les outils dont il dispose, telle que la possibilité de prononcer des annulations partielles de permis de construire entachés d'une illégalité, dès lors que celle-ci peut être corrigée dans un délai raisonnable.

Issue des conclusions du rapport Pelletier (à l'élaboration duquel l'Association des maires de France a participé en 2005), cette possibilité d'annulation partielle est prévue par l'article L.600-5 du code de l'urbanisme.

Une décision rendue par le Conseil

d'Etat le 1er mars 2013 vient utilement d'en préciser la portée. Deux cas d'annulation partielle existent :

- un cas de droit commun dans lequel l'autorisation de construire est divisible (les éléments du projet ont un fonctionnement autonome et auraient pu faire l'objet de plusieurs autorisations) ;
- Un second cas vient d'être rappelé par le Conseil d'Etat : il s'agit de celui où l'illégalité du projet est limitée à l'une de ses parties et peut être corrigée par une simple modification de l'autorisation. Le Conseil d'Etat va jusqu'à accorder la possibilité au juge de fixer un délai pour le dépôt d'un permis régularisant le permis initial et partiellement annulé.



INTERVENTION ECONOMIQUE

AIDES AUX ENTREPRISES

La circulaire du 25 mars 2013 prévoit que les rapports annuels sur les aides aux entreprises distribuées par les collectivités territoriales et leurs groupements sur leur territoire en 2012 devront être transmis au représentant de l'Etat avant le 28 juin 2013. Ce rapport présente les aides et régimes d'aides mis en œuvre et en évalue les conséquences économiques et sociales. Le directeur général des collectivités locales précise, en outre, les conditions d'élaboration de ces rapports annuels. Il revient aux régions de coordonner ce recensement, selon les termes de l'article 1511-1 du code général des collectivités territoriales. Cet exercice annuel est imposé par la Commission européenne qui fait un bilan de toutes les aides distribuées en Europe, y

compris les aides de minimis et les aides aux services d'intérêts économiques généraux. Les renseignements à fournir doivent être le plus précis possible : montant des aides, assiette de dépenses, nombre de bénéficiaires, forme des aides, ventilation sectorielle, cofinancement notamment.

Selon le dernier tableau de bord sur les aides d'Etat de la Commission, avec 12,3 milliards d'euros, la France est avec l'Allemagne, l'un des plus gros pourvoyeurs d'aides aux services et à l'industrie en Europe. Par ailleurs, 6 000 aides sont recensées en France, dont 5 300 proviennent des collectivités locales. Leur montant est toutefois inférieur à celui des aides distribuées par l'Etat.

Référence : circulaire n° INT/B/13/06341/C du 25 mars 2013



FONCIER PUBLIC

LOGEMENTS SOCIAUX

En application de la loi du 18 janvier 2013 visant à favoriser la production de logement social, un décret précise les critères de fixation du prix de cession des terrains bâtis ou non bâtis du domaine privé de l'Etat.

Le prix de cession de ces terrains sera inférieur à leur valeur vénale grâce à une décote pouvant aller jusqu'à la gratuité. Le montant de la décote sera fixé par le directeur départemental des finances publiques.

Le décret mentionne les catégories de logements pour lesquelles une décote peut être consentie et le taux de décote sera fixé à l'intérieur

d'une fourchette en tenant compte des zonages A, B1, B2 et C.

Ainsi le taux de décote ne pourra atteindre 100% que dans les zones A et B1 et pour un certain type de logements : ceux financés en PLAI, les structures d'hébergement bénéficiant d'une aide de l'Etat, les places de CHRS notamment.

Une décote de droit sera également possible pour les terrains où seront situés des équipements publics liés au programme (petite enfance, enseignement scolaire, équipements à caractère social, sportif ou culturel).

Référence : Décret 2013-315 du 15 avril 2013 (JO du 16 avril)

Rythmes scolaires

D'après les données provisoires de l'Education nationale, plus des trois quarts des communes ont demandé le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014, faisant valoir la nécessité de laisser du temps à la concertation entre les acteurs éducatifs pour définir les modalités d'accueil des enfants les plus appropriées. Les communes ayant opté pour la réforme dès la rentrée 2013 n'ont pas, semble-t-il, demandé de dérogations pour le samedi matin. Certaines d'entre elles envisagent de concentrer les trois heures de temps périscolaire nouveau sur deux jours de la semaine, au lieu de 45 minutes supplémentaires par jour, afin de proposer de nouvelles activités périscolaires sur un temps jugé plus approprié en terme qualitatif. D'autres proposent que les élèves soient divisés en deux groupes avec alternance d'activités éducatives et de garderies. D'autres, au contraire, souhaitent

réduire le temps scolaire de 30 à 45 minutes par jour et commencer plus tôt les dispositifs périscolaires existants.

S'agissant du financement, les communes appliquant la réforme en 2013 doivent effectuer une demande auprès du directeur académique pour bénéficier du fonds d'aide, prévu par l'article 47 du projet de loi pour la refondation de l'école, en cours de discussion au Parlement. Cette aide sera versée en deux fois, à l'automne puis en début d'année suivante, en fonction de la réalité des effectifs d'élèves. De son côté, la CNAF a confirmé, le 17 avril, lors de la réunion de la commission éducation et culture de l'AMF, qu'elle participera au financement des trois heures d'activités périscolaires nouvelles. Mais les modalités de financement restent encore à préciser, l'AMF plaident pour que les mêmes règles soient appliquées à l'ensemble du temps périscolaire.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE GROUPE DE TRAVAIL AMF

Se réunissant pour la première fois, le groupe de travail « Développement économique et commerce » a débattu de trois sujets.

Concernant la réforme des aides européennes à finalité régionale pour la période 2014-2020, les élus se sont prononcés contre l'interdiction d'aider les grandes entreprises (plus de 249 salariés) dans les domaines des aides à l'investissement et à l'emploi.

Sur le FISAC, dans un contexte de diminution constante de la dotation de l'Etat à ce fonds de soutien au commerce, les élus se sont positionnés contre la limitation des crédits à des zones prioritaires. Ils ont affirmé que proximité et centralité devaient guider le fonctionnement de ce fonds et ont insisté sur la nécessité d'une étude préalable afin de clairement définir où le FISAC doit agir.

Sur les ZRR, les élus ont interpellé le Gouvernement sur la demande d'une période transitoire pour les communes qui sortiront du zonage. Par ailleurs, ils souhaitent que le dispositif soit évalué.

Pour la période transitoire, Cécile Duflot, ministre

de l'Egalité des territoires et du Logement, a répondu, dans un courrier du 8 avril, que cette mesure relevait de la loi de Finances.

ECOFOLIO APPEL À PROJETS

EcoFolio dispose d'une dotation de cinq millions d'euros pour accompagner les projets des collectivités qui souhaitent augmenter de façon significative et pérenne leurs performances de recyclage des papiers. Les projets peuvent être financés à hauteur de 75 % du budget et dans la limite d'un plafond de 500 000 € par an et par projet. Ils concernent la collecte, le tri ou la mobilisation de nouveaux gisements (comme les papiers de bureaux). Un comité de suivi examine, sous forme anonyme, les dossiers proposés. EcoFolio lance un appel à projets à partir du 25 avril 2013 afin de recueillir les candidatures des collectivités intéressées. En 2013, l'appel à projets comprend deux sessions : la première session sera clôturée le 28 juin et la deuxième le 15 septembre 2013.

Contact : contact@ecofolio.fr

Téléphone : 01.53.32.86.70

Rencontre AMF sur les véhicules électriques

La rencontre organisée par l'AMF, en partenariat avec le ministère du Redressement productif et en présence du ministre Arnaud Montebourg, le 28 mai prochain à Paris (auditorium de l'AMF), a pour objet, sur la base d'une présentation des premières réalisations par les collectivités elles-mêmes, de débattre des atouts et des contraintes relatives au développement des voitures électriques dans les territoires urbains comme ruraux.

Aujourd'hui, l'essor du véhicule électrique repose sur la multiplication des initiatives des collectivités territoriales, et en particulier celles des communes et intercommunalités.

Voir programme sur la page d'accès au site de l'AMF : www.amf.asso.fr

Inscription nécessaire par fax (01 44 18 14 15), ou courriel : anne.fossier@amf.asso.fr enregistrée dans la limite des places disponibles.

Enregistrement des réseaux

Les communes et EPCI qui n'ont pas encore enregistré les réseaux qu'ils exploitent en propre doivent le faire rapidement sur le site dédié du ministère du Développement durable. De plus, les « zones d'implantation » de ces réseaux (ou « bandes de zonage ») doivent être enregistrées dans le guichet unique avant le 1er juillet 2013. A défaut d'une cartographie existante ou d'un système d'information géographique, cet enregistrement est possible, sans passer par un prestataire, en utilisant l'application internet mise à disposition gratuitement par le ministère à l'adresse suivante : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/199/reseaux-et-canalisations.map>



Chemins ruraux

Le 24 mai prochain, l'Association des maires de la Meuse proposera à ses élus une réunion de sensibilisation sur les chemins ruraux. Seront abordés les problèmes d'identification, de gestion ou de conflits auxquels sont confrontées les communes. Cette rencontre, extraite du catalogue de modules de Mairie 2000, sera animée par l'Ordre des géomètres-experts.

CONTACT mairie2000@amf.asso.fr



Tour de France des véhicules électriques

L'UGAP poursuit son Tour de France des véhicules électriques avec comme prochaines étapes Saint-Aignan (41) le 31 mai et La Rochelle (17) le 14 juin. Au programme : les enjeux et la réalité de la mobilité durable, les domaines d'application du véhicule électrique et hybride, les modèles économiques, les atouts, les infrastructures de charge. Information et débat avec les parties prenantes et les collectivités.

CONTACT www.mairie2000.asso.fr



Rencontres de l'Odas

Cette 9^e édition se déroulera les 1er et 2 juillet au palais du Pharo à Marseille sur le thème « Dialogues des cultures - Pour un nouveau projet social local ». La vulnérabilité de certaines populations se développe, alors que les difficultés financières des collectivités publiques ne facilitent pas l'attribution de ressources complémentaires. Autant d'éléments qui militent en faveur d'un nouveau modèle de solidarité, plus préventif et ouvert à l'ensemble des phénomènes de précarité (économique, relationnelle, identitaire).

C'est pourquoi l'Odas veut faire de ces rencontres un temps fort de la construction d'un nouveau projet social faisant des territoires et des âges, le levier du vivre-ensemble.

CONTACT www.udas.net



Rencontre franco-danoise autour des Villes durables

L'événement « sustainable cities » qui aura lieu à La Maison

du Danemark à Paris les 11 et 12 juin 2013 réunira des communes danoises et françaises ainsi que des acteurs clés aux compétences technologiques et au savoir-faire reconnus dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et de l'urbanisme.

Cet échange bilatéral vise à être un catalyseur pour la mise en œuvre du développement durable, des principes et de la planification des Agendas 21.

CONTACT www.french-danish-citysolutions.com

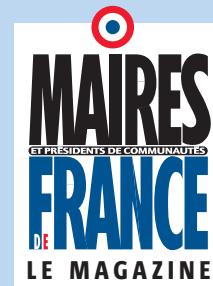


Prix Territoria 2013

Cette distinction récompense depuis 1986 les réalisations et initiatives nouvelles des collectivités françaises et européennes répondant aux besoins des citoyens, des entreprises ou des associations sur leurs territoires. Elle valorise les « bonnes pratiques » et les démarches exemplaires des collectivités territoriales dans leur gestion de l'intérêt général et des deniers publics. L'appel à candidature est ouvert jusqu'au 10 juillet 2013.

CONTACT www.territoria.asso.fr

**AU SOMMAIRE DU N° 303
JUIN 2013**



DOSSIER

Le maire et les associations

TERRITOIRES

Gens du voyage : grands passages, quel partage des responsabilités ?

INITIATIVES

Bibliothèques et médiathèques : risques et opportunité du numérique

POLITIQUES

Spécial municipales : le financement de la campagne électorale



L'AMF sur Twitter @l_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur https://twitter.com/l_amf

LA VIE DU RÉSEAU

DESIGNATIONS

Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNAIE)
Bernard Charles, adjoint au maire de Lille - 59 (titulaire) ;

Jean Girardon, maire de Mont-Saint-Vincent - 71 (suppléant)

Conseil national de l'aide juridique

Dominique Conort, maire de Fontenay-le-Fleury - 78 (titulaire) ; Danièle Carlier, adjointe au maire de Creil - 60 (suppléante)

Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPh)

Elisabeth Lamure, maire de Gleizé - 69 (titulaire) ; Bernadette Constans, adjointe au maire de Bourg-en-Bresse - 01 (suppléante)

AGENDA DES AD

1ER JUIN

- Assemblée générale des maires du Cantal

11 JUIN

- Réunion des directeurs des associations départementales des maires

13 JUIN

- Assemblée générale des maires de l'Essonne

14 JUIN

- Assemblée générale des maires de la Charente

15 JUIN

- Assemblée générale des maires du Loiret

22 JUIN

- Assemblée générale des maires du Gers

7 SEPTEMBRE

- Assemblée générale des maires du Loir-et-Cher

14 SEPTEMBRE

- Assemblée générale des maires de Savoie

3-4 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires du Gard

* En présence de Jacques Pélassard

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 302, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard

Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin

Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli.

Avec le concours des services de l'AMF -

Conception graphique CREATPRESS -

Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA,

51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie

Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN

1760-9712.

Crédits photographiques :

© Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1

© Christian Schwier - Fotolia.com p.1